

Cité Scolaire J.Prévost  
M. BECK  
470 Rue de Tintaine,  
38250 Villard-de-Lans

Grenoble le 18/10/2018

Affaire suivie par LG  
Sce Aménagement  
Objet : transport de vélo

Monsieur le Proviseur,

Suite à l'interpellation des transporteurs concernant la prise en charge des vélos sur les lignes scolaires, nous tenons à vous rappeler que le règlement des transports du Département de l'Isère en vigueur sur le réseau Transisère au 1/09/2018, ([www.transisere.fr/reglement-des-transports](http://www.transisere.fr/reglement-des-transports)) stipule que les vélos ainsi que les trottinettes électriques ne sont pas pris en charge à bord des services des lignes à vocation scolaire.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer l'information aux élèves et parents de la Cité Scolaire J.Prévost.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, mes sincères salutations.

Le Directeur



M. Arnaud Vincent